

# ma Lettre d'informations

contact

1 rue de la Mairie  
49320 Grézillé

Tél. 02 41 91 71 60  
Fax 02 41 91 71 61

COMMUNE DE GRÉZILLÉ | AOÛT 2014 | WWW.GREZILLE.COM

Nouveau site en construction



## Le mot du maire

Qu'il fasse bon vivre à Grézillé, tel est le fil rouge qui mobilise l'équipe municipale élue en mars dernier. L'action se déploie donc selon deux axes principaux, rassembler les habitants d'une part et d'autre part améliorer les services et infrastructures mis à la disposition des administrés.

Pendant les trois premiers mois de mandat de cette équipe, on notera les événements marquants suivants :

- le bourg de la commune a connu pour la première fois sa fête de village, à l'image de celles du Groslay, du Sablon et du Bourgneuf,
- les travaux de mise aux normes de l'alimentation en eau du plan d'eau communal a permis l'ouverture estivale de la baignade et de pérenniser celle-ci pour les années à venir.

Pour l'avenir proche, la fin de l'année 2014 et l'année 2015, les projets principaux se déclinent ainsi :

- la subvention de 10 000 euros qui vient d'être octroyée à la commune par le Conseil Général va permettre le lancement de l'aménagement de la voie poids-lourds de la Croix du Bignon,
- la vente de l'ancien café Sainte-Anne va conforter la capacité d'autofinancement de la commune prioritairement destinée à la création d'un restaurant scolaire avant la fin du mandat.

Grézilloises, Grézillois, chers amis, unissons nos efforts au profit de la commune pour le bien de chacun. Notre commune nous tient à cœur, ayons à cœur de l'améliorer encore.

Alain PASSEDROIT

## INFORMATIONS CCAS

Le Centre Communal d'Action Sociale de Grézillé est composé de 5 hommes et femmes élus, et de 4 bénévoles choisis par M. le Maire. Ces personnes, à travers leur profession ou leurs actions et leur engagement envers la collectivité, ont un rôle social affirmé. **Ils sont à votre écoute et soumis au devoir de discrétion et de confidentialité.**

Le CCAS est en lien avec l'assistante sociale de notre secteur Mme Delanef (Tél. 02 41 53 02 30). Elle saura vous écouter, vous conseiller, vous informer et prendre en charge des situations difficiles ponctuelles ou déjà ancrées. Bien d'autres partenaires peuvent être sollicités pour vous venir en aide: le Conseil Général, la banque alimentaire, la CAF, le CLIC (Centre Local d'Informations et de Coordination), la MAIA (Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer), les services d'aide à domicile...

### Les membres du CCAS sont :

- **Président :** Alain PASSEDROIT
- **Vice-présidente :** Emmanuelle RICHARD
- **Membres titulaires :** Nicolas HIVART  
Anne-Marie JOSSE  
Laëtitia MERCIER
- **Membres suppléants :** Geneviève GILBERT  
Annick PASQUIER  
Marie-Christine PEYRAUDEAU  
Céline THERMEAU

## à savoir

Un registre nominatif est à la disposition, en mairie, des personnes de 65 ans et plus ainsi que des personnes handicapées, souhaitant l'intervention des services sanitaires et sociaux, et des contacts périodiques, en cas de déclenchement en Préfecture du plan d'alerte d'urgence (canicule, grand froid, inondation...). Cette inscription est facultative, confidentielle et peut être effectuée par un tiers.





## ABRIBUS

Pour l'année scolaire 2014-2015, la municipalité a prévu d'installer des abribus dans les villages de Grézillé, afin que les enfants puissent se mettre à l'abri en attendant le car.

Une étude, faite par le Conseil, est en cours pour connaître les besoins en abribus et les emplacements d'installation. Le lieudit «Le Bas des Roblins» souhaite aussi un abribus. Sur ce lieu, plusieurs familles des 2 communes, Grézillé et Saulgé-l'Hôpital, sont demanderesse. Le Conseil de Grézillé souhaite une rencontre avec les élus de Saulgé-l'Hôpital pour le partage de l'investissement.

## TERRACYCLE

Les 3 écoles du SIRP sont inscrites à la Brigade des instruments d'écriture de Terracycle.

Il s'agit pour elles de collecter et recycler tous les stylos à bille, feutres, porte-mines, correcteurs, marqueurs, surligneurs usagés. Pour chaque unité de déchets collectée, le SIRP gagne des points qui seront convertis en dons financiers pour les écoles. Dans le cadre d'un geste écologique et citoyen, mobilisez-vous, parlez-en autour de vous et collectez un maximum d'instruments d'écriture usagés. Un collecteur est d'ores et déjà mis à votre disposition dans chacune des mairies du SIRP et le sera aussi dans chaque école dès la rentrée scolaire 2014. Merci de votre aide.

*La commission éducation  
de Grézillé*

## à savoir

L'ouverture des 2 cours de danse en septembre : Zumba le mardi soir de 20h30 à 21h30 à partir du 16 septembre, et la danse en ligne le mercredi de 20h45 à 21h45 à la salle des loisirs à partir du 17 septembre.



## LA FÊTE DES ÉCOLES



**La traditionnelle fête des écoles a eu lieu le 28 juin dernier, c'est sous une pluie fine que l'ambiance chaleureuse de la fête des écoles s'est déroulée.**

Entre chamboule-tout, arbre à cadeaux, tir à la bille et plein d'autres activités tenues par des parents bénévoles et volontaires, les familles se sont retrouvées pour une nouvelle journée mémorable. De Coutures à Grézillé, des plus petits aux plus grands, les enfants ont été fiers de montrer leur spectacle devant un public attentif. Ce fût l'occasion de dire aux enseignantes sur le chemin du départ un dernier au revoir empreint d'émotions. La journée s'est clôturée par un superbe spectacle de magie suivie d'une soirée dansante. Une nouvelle fois, cette fête des écoles a été un véritable succès.



## LA FÊTE DES ASSOCIATIONS

**La fête des associations s'est déroulée le 29 juin, rassemblant plus d'une centaine d'adhérents et responsables des différentes associations de Grézillé.**

Prévus dans un premier temps au plan d'eau, les barnums et tournes-broches ont finalement été installés sur le parking de la salle des Loisirs. Le repas, très convivial a été apprécié de tous. L'après-midi, des concours de pétanque, palets, belote et scrabble ont été organisés. Nous remercions chaleureusement les cuisiniers et tous les bénévoles qui ont permis le bon déroulement de cette sympathique journée.



## LE CONSEIL MUNICIPAL ET SES ADJOINTS

**Pour adapter notre commune à la vie d'aujourd'hui tout en respectant son caractère traditionnel en évitant le double écueil du village-dortoir et du repli rural, le Conseil municipal, avec ses adjoints autour du maire, s'est organisé de la façon suivante :**

- **Anne-Aymone de Villiers**, 1<sup>re</sup> adjointe, anime la réflexion concernant l'éducation des enfants (écoles - publique et privée, petite et moyenne enfance, centre de loisirs, etc.) ainsi que la prévention et la sécurité sous toutes ses formes sur le territoire de la commune.
- **Denis Asseray**, 2<sup>e</sup> adjoint, veille à l'entretien, l'amélioration et la construction de la voirie (domaine public et privé de la commune).
- **Emmanuelle Richard**, 3<sup>e</sup> adjointe, anime le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), assure la promotion des activités sportives et culturelles en liaison avec les associations locales et mène une action au profit de l'environnement notamment au niveau du fleurissement du bourg et des hameaux.
- **Michel Bondu**, 4<sup>e</sup> adjoint, est chargé des actions en faveur du patrimoine et du tourisme ainsi que des opérations de communication et informations.
- **Georges Moreau**, conseiller municipal, chef d'entreprise du BTP, veille à la gestion, l'entretien et la construction des bâtiments publics.

## RECENSEMENT ET JOURNÉE « DÉFENSE ET CITOYENNETÉ »



Dans les 3 mois qui suivent leur 16<sup>e</sup> anniversaire, tous les jeunes français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat s'ils résident à l'étranger.

Cette démarche obligatoire s'insère dans le parcours de citoyenneté qui comprend outre le recensement, l'enseignement de défense et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Le recensement facilite l'inscription sur les listes électorales et permet d'effectuer la Journée Défense et Citoyenneté. Cette journée donne lieu à la délivrance d'un certificat qui est exigé pour présenter les concours et examens organisés par les autorités publiques (permis de conduire, baccalauréat, inscription en faculté...).

### contact

Accueil de votre Mairie  
ou  
Centre du Service National d'Angers  
Tél. 02 44 01 20 50  
E-mail : cns-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr



## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÈGLEMENTANT « LES FEUX DE PLEIN AIR »

Arrêté Préfectoral du 23 février 2013  
(annulant celui d'octobre 2012)

Les déchets dits verts sont des éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille des haies et des arbustes, de l'élagage des arbres, de débroussaillage...

### • Le brûlage à l'air libre est accordé :

- en janvier et du 1<sup>er</sup> au 15 février entre 11h et 15h30,
- en mai et novembre de 10h à 16h30,
- en décembre entre 11h et 15h30.

### • Le brûlage à l'air libre est interdit :

- du 16 au 28 février, en mars et avril,
- de juin au 15 octobre,
- du 16 au 31 octobre entre 10h et 16h30.

### • Le brûlage pourra être interdit :

- en cas de pollution,
- en périodes de vents susceptibles de transporter les fumées en direction d'une construction,

- à une distance inférieure à 30 m de toute habitation, route, voie ferrée, ligne aérienne...

Le brûlage à l'air libre de résidus végétaux générés par les activités agricoles, viticoles, horticoles et arboricoles est autorisé lorsque des raisons agronomiques ou sanitaires l'exigent, en particulier pour la destruction des produits issus de la taille et de l'arrachage des vignes, des haies bocagères et des arbres fruitiers susceptibles d'être porteurs de maladies. Mais cette dérogation est limitée à la période du 16 octobre au 15 mai, entre 7h et 17h. Attention, entre le 16 février et le 31 mars, aucun feu ne peut être allumé à moins de 200 m des zones boisées. Seuls les propriétaires forestiers sont autorisés à brûler à moins de 200 m et à l'intérieur des zones boisées.

**Le brûlage à l'air libre de produits ménagers, industriels, huiles végétales et minérales, hydrocarbures et produits dérivés est INTERDIT.**

## ARRÊTÉ PRÉFECTORAL RÈGLEMENTANT « LES BRUITS DE VOISINAGE »



Un arrêté, en date du 30 décembre 1999, pris par Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire, définit les mesures à prendre pour éviter les bruits de voisinage. Les propriétaires d'animaux doivent prendre toutes mesures propres à préserver la tranquillité d'autrui.

### Les travaux bruyants de jardinage ou de bricolage peuvent être effectués :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30,
- le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h,
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h.

## ENTRETIEN DES TROTTOIRS

L'ENTRETIEN DES TROTTOIRS, C'EST AUSSI L'AFFAIRE DE CHACUN DEVANT SON LOGIS

*Pour une commune propre et agréable,  
soyons citoyen dans notre bourg et nos villages !*



## COMMÉMORATION DES POMPIERS



**Le 3 septembre 1959, cinq pompiers du corps de Beaufort-en-Vallée périssaient en combattant un incendie qui s'était déclaré sur le territoire de notre commune.**

Prenez note sur vos agendas qu'une cérémonie commémorative publique se tiendra le 3 septembre prochain sur le site de la "stèle des pompiers". La commune reconnaissante participe aux travaux d'entretien en cours de ce site.



## LE PLAN D'EAU

**La saison estivale a débuté avec l'ouverture du plan d'eau le 5 juillet jusqu'à sa fermeture le 23 août.**

La sécurité est assurée par notre maître-nageur du mardi au vendredi de 13h30 à 18h30 et du samedi au dimanche de 13h30 à 19h30.

En dehors de ces périodes, la baignade est strictement interdite. De plus, la société Caly propose la vente de pizzas et assure le service du kiosque pour les boissons, café, glaces et friandises les week-ends de 14h à 19h.

## MAISONS FLEURIES

**Une opération maisons fleuries est en cours d'élaboration par la commission environnement.**

Elle sera proposée aux habitants à l'automne prochain pour développer et valoriser l'environnement végétal du bourg, des hameaux et des lieudits de la commune.



## la déchèterie

Les travaux de voirie et de génie civil étant achevés, la déchèterie de Gennes retrouve ses horaires d'ouverture habituels : lundi, mercredi, vendredi de 14h à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h.

## à noter

### FORUM DES ASSOCIATIONS

Afin de promouvoir les différentes associations de notre village et des communes de Louerre et Chemellier, la municipalité vous invite au 1<sup>er</sup> forum des associations le :

**13 septembre**  
**Salle des loisirs de Grézillé**  
**de 14 h à 18 h**

Le but pour chacun d'entre nous est de partager nos passions, nos loisirs et temps libre dans la convivialité et l'amitié.

Ce sera le moment de vous inscrire aux multiples activités qui vous seront proposées.

*La commission associations sports et cultures*

## infos pratiques

**1 rue de la Mairie**  
**49320 GRÉZILLÉ**

**Tél. 02 41 91 71 60**

Fax 02 41 91 71 61

mairie-sg.grezille@wanadoo.fr

**www.grezille.fr**

**Horaires d'ouverture**

le mardi, mercredi  
et vendredi de 15h à 18h.

**Permanence du Maire**

3<sup>e</sup> jeudi du mois à partir de 19h30

**Cabinet de soins infirmiers de CHEMELLIER**

Permanence du lundi au  
vendredi, sur rendez-vous.

6 rue des tilleuls

**Tél. 02 41 54 01 01**